

# Qu'est ce qu'un CIEL ?

## Cours intensifs Erasmus de langues (CIEL) 2006-2007

Un CIEL est un cours de langue destiné aux étudiants qui effectueront une mobilité Erasmus dans un pays dont la langue est peu diffusée et enseignée à l'étranger. Ce sont des cours gratuits organisés par un certain nombre d'établissements du pays d'accueil. Le CIEL concerne la langue du pays de destination et pas nécessairement la langue du programme d'études. Exemple : vous pouvez être en mobilité en Turquie dans un programme francophone, mais vous avez la possibilité d'être candidat au CIEL pour la langue turque.

### 1/Dans quels pays ?

En 2006-2007, des CIEL sont organisés dans les 23 pays suivants : Belgique (Communauté flamande), Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

### 2/Qui peut participer ?

Les CIEL sont proposés à des étudiants ressortissants des pays participants au programme Erasmus (31 Etats : à savoir les 25 pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie), les réfugiés et apatrides, les titulaires d'une carte de résident en France de 10 ans (la carte de séjour d'une année n'est pas acceptée), prenant part au programme Erasmus au cours de l'année universitaire 2006-2007 et qui partiront en séjour d'études dans l'un des 23 pays européens précités au point 2.

### 3/Comment ?

Les étudiants intéressés doivent adresser leur demande par voie électronique à leur établissement d'origine **jusqu'au 15 mai 2006** à Sciences Po: Maria Thereza Monte – Coordinateur Erasmus. Téléphone : 01 45 49 59 69 ; [mariathereza.monte@sciences-po](mailto:mariathereza.monte@sciences-po), qui est chargée de la transmettre aux organisateurs des cours.

Le formulaire de candidature doit être téléchargé directement par l'étudiant sur le site : [http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/erasmus/eilc/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/erasmus/eilc/index_fr.html)

### 4/Quelle période?

La durée des cours varie en fonction du pays et du niveau de connaissance linguistique de l'étudiant. Elle s'étale habituellement sur 3 à 8 semaines en juillet, août, septembre 2006.

### 5/Combien ?

Les étudiants n'ont aucun droit d'inscription à payer pour les CIEL. Une bourse Erasmus CIEL supplémentaire est allouée à tous les étudiants pour la durée du cours (à titre indicatif, pour l'année universitaire 2005/2006, la bourse a été de 70€ par semaine, payée en mars de 2006).

### 6/Etablissements organisateurs, description, nombre des places et calendrier des cours

[http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/erasmus/eilc/courses\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/erasmus/eilc/courses_en.html)

Il est possible que l'université dans laquelle vous allez effectuer votre séjour d'études Erasmus n'organise pas de CIEL, dans ce cas, vous pouvez quand même participer au CIEL dans une autre université de votre pays de destination qui offre la possibilité du CIEL

### 7/Comment connaître le résultat ?

Il y normalement plus de candidats que de places disponibles. La sélection se fait par les établissements organisateurs (et non pas par Sciences Po). Les étudiants sélectionnés (et ceux en liste d'attente) sont informés des résultats directement par les établissements organisateurs, vers le 20 juin 2006.

### 8/Informations complémentaires

Contacts pour les étudiants de Sciences Po devant effectuer une mobilité Erasmus : Maria Thereza Monte – Coordinateur Erasmus. Téléphone 01 45 49 59 69 ; [mariathereza.monte@sciences-po](mailto:mariathereza.monte@sciences-po) ;  
Etablissement organisateur de CIEL ou l'Agence Nationale Erasmus : [www.socrates-leonardo.fr](http://www.socrates-leonardo.fr)